



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 18 juillet 2018** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour les terrains vacants connus et désignés comme étant les lots 1 251 273, 1 251 271, 4 281 162 et 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur l'avenue Durocher entre la rue Prince-Albert et la rue Notre-Dame:

- Permettre une marge avant (Prince-Albert) de 1 mètre au lieu de 2 mètres;
- Permettre une marge avant (Durocher) nulle au lieu de 2 mètres;
- Permettre une marge latérale (ruelle 1 251 258) nulle au lieu de 2 mètres;
- Permettre une marge latérale (ruelle 1 251 269) nulle au lieu de 2 mètres;
- Permettre un pourcentage de maçonnerie nul au lieu de 30 % pour la façade (Durocher);
- Permettre un quai de chargement dérogatoire en façade (Prince-Albert);
- Permettre un empiètement sur le triangle de visibilité à l'intersection Durocher et Prince-Albert;
- N'exiger aucun arbre pour le projet.

Pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 189 531, 6 189 532 et 6 189 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur l'avenue Broadway, propriété de *Evex immobilier inc.* :

- Permettre des cases de stationnement de 2.60 mètres de largeur au lieu de 3 mètres, pour chacun des immeubles.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes)

Donné à Montréal-Est, le 27 juin 2018.


Roch Sergerie, avocat et OMA
Greffier